40	- 7 -10- 2004		28	9	EUR	04709 00037	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		C 1.

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION : ***INTERTRANS***

Forme juridique : ***Société anonyme***

Adresse : ***Rue Dieudonné Lefèvre*** N° : ***160*** Bte :

Code postal : ***1020*** Commune : ***Bruxelles 2***

Registre : ***RC*** Greffe de : ***BRUXELLES*** N° : ***232707***

Adresse Internet * :

Numéro de TVA ou numéro national ***BE 405.771.388***

DATE ***01 / 01 / 2002*** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ***20 / 09 / 2004***

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2003 au 31 / 12 / 2003

Exercice précédent du 01 / 01 / 2002 au 31 / 12 / 2002

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

ZIEGLER Arthur Ed.
Avenue Montjoie 100, 1180 Uccle, BELGIQUE
Président du Conseil d'Administration

ZIEGLER Robert A.
Avenue Jonet 19, 1640 Rhode-Saint-Genèse, BELGIQUE
Administrateur délégué

ZIEGLER Alain
Avenue Montjoie 100, 1180 Uccle, BELGIQUE
Administrateur délégué

(éventuellement suite page C 1bis.)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport de gestion **
- le rapport des commissaires **

Nombre total de pages déposées : ***28*** Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : *7, 11, 13, 19*

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)
ZIEGLER Arthur Ed.
Président du Conseil d'Administration

* Mention facultative.
** Biffer ce qui ne convient pas.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1 .)

Deloitte & Partners, Reviseur d'Entreprises SC sfd SCRL
Avenue Louise 240, 1050 Bruxelles 1, BELGIQUE
Commissaire

Est représentée par :

BOXUS Laurent reviseur d'entreprises (IRE F-01790)

(éventuellement suite page C 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? ~~OUI~~ / NON [1].

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission.
(A. Tenue des comptes de l'entreprise [2]; B. Etablissement des comptes annuels [2]; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.
[2] Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1 750	1 808
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	127	186
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	44	65
C. Mobilier et matériel roulant	24	52	80
D. Location-financement et droits similaires	25	5	7
E. Autres immobilisations corporelles	26	26	34
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	1 623	1 622
A. Entreprises liées	280/1	1 619	1 619
1. Participations	280	305	305
2. Créances	281	1 314	1 314
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	4	3
1. Actions et parts	284	3	3
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	1	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	15 451	15 808
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	14	1
A. Stocks	30/36	14	1
1. Approvisionnements	30/31	14	1
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	14 814	15 390
A. Créances commerciales	40	14 691	15 305
B. Autres créances	41	123	85
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	186	161
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	437	256
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	17 201	17 616

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	969	955
I. Capital (ann. VIII)	10	900	900
A. Capital souscrit	100	900	900
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	69	55
A. Réserve légale	130	55	41
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	14	14
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		25
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5		25
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5		25
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	16 232	16 636
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	16 147	16 261
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	1	4
B. Dettes financières	43	3 475	485
1. Etablissements de crédit	430/8	3 475	485
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	10 813	14 267
1. Fournisseurs	440/4	10 813	14 267
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1 371	1 395
1. Impôts	450/3	634	555
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	737	840
F. Autres dettes	47/48	487	110
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	85	375
TOTAL DU PASSIF	10/49	17 201	17 616

2. COMPTE DE RESULTATS
(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Ventes et prestations	70/74	48 299	51 385
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	47 583	50 560
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	716	825
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(48 350)	(50 865)
A. Approvisionnements et marchandises	60	39 582	1
1. Achats	600/8	39 595	1
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	(13)	
B. Services et biens divers	61	4 227	45 566
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	4 331	4 454
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	60	111
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	44	605
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	106	128
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		520
Perte d'exploitation (-)	64/70	(51)	
IV. Produits financiers	75	726	454
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	260	219
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	466	235
V. Charges financières (-)	65	(718)	(620)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	228	437
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	490	183
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		354
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(43)	

2. COMPTE DE RESULTATS (suite)

(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	(70/65)		354
Perte courante avant impôts (-)	(65/70)	(43)	
VII. Produits exceptionnels	76	110	1
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	25	
D. Plus - values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9	85	1
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66		(58)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		11
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins - values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8		47
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	67	297
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés (-)	680		
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(53)	(287)
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	(53)	(287)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	14	10
Perte de l'exercice (-)	67/70		
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées (-)	689		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	14	10
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)		

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	14	10
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	14	10
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	(14)	(10)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	14	10
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693		
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	
. Autres (+) (-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
(rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions *(rubrique 22)*	2. Installations, machines et outillage *(rubrique 23)*	3. Mobilier et matériel roulant *(rubrique 24)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	156	593	726
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			1
. Cessions et désaffectations (-)	817			(80)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	156	593	647
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	156	528	646
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827		21	29
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830			(80)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	156	549	595
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)	833		44	52

	Codes	4. Location-financement et droits similaires *(rubrique 25)*	5. Autres immobilisations corporelles *(rubrique 26)*	6. Immobilisations en cours et acomptes *(rubrique 27)*
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	11	75	
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	11	75	
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	4	41	
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	2	8	
. Repris car excédentaires (-)	828			
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830			
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	6	49	
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX. (a)+(b)-(c)	833	5	26	
Dont : . Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252	5		

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. Participations, actions et parts		*(rubrique 280)*	*(rubrique 282)*	*(rubrique 284)*
a) **VALEUR D'ACQUISITION**				
Au terme de l'exercice précédent	835	***305***		***3***
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837			
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838			
Au terme de l'exercice	839	***305***		***3***
b) **PLUS-VALUES**				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) **REDUCTIONS DE VALEUR**				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848			
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) **MONTANTS NON APPELES**				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+)(-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	856	***305***		***3***
2. Créances		*(rubrique 281)*	*(rubrique 283)*	*(rubrique 285/8)*
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857	***1.314***		
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			***1***
. Remboursements (-)	859			
. Réductions de valeur actées (-)	860			
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+)(-)	862			
. Autres (+)(-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864	***1 314***		***1***
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en milliers de devises)*	
SA CIE ARDENNAISE DELCOURT *Rue de l'Abbaye 103* *4040 Herstal, BELGIQUE* *BE 402.391.137*	*500*	*2,00*		*31/12/2003*	*EUR*	*3 417*	*(67)*
SA INTERLOGISTICS *Garocentre* *7110 Houdeng-Goegnies, BELGIQUE* *BE 464.291.686*	*98*	*98,00*		*31/12/2003*	*EUR*	*1 309*	*33*

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682		
Titres à revenu fixe	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
Charges à reporter	***218***
Produits acquis	***56***
Comptes transitoires	***163***

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	***900***	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	***900***	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
Actions ordinaires		***900***	***300***
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	***300***
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880	1		
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	1		
4. Etablissements de crédit	884			
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890			
TOTAL	891	1		

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		3 475
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		3 475
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		3 475

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. **Impôts** (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales **échues**	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	634
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. **Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes **échues** envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	737

XI. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	
Charges à imputer	*21*
Produits à reporter	*3*
Comptes transitoires	*61*

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé,** dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	*87*	*94*
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	*88,2*	*93,2*
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	*148.806*	*157.117*
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	*3.322*	*3.421*
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	*955*	*983*
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	*54*	*50*
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111		
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	*643*	*730*
. reprises (-)	9113	(*599*)	(*125*)
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises (-)	9116		
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	*73*	*105*
Autres	641/8	*33*	*23*
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096	*3*	*13*
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	*4,1*	*13,8*
Nombre effectif d'heures prestées	9098	*7.949*	*26.580*
Frais pour l'entreprise	617	*323*	*598*

XIII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
- subsides en capital	9125		
- subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
Bénéfices de change réalisés		*457*	*216*
Ecarts de conversion devises		*3*	*19*
Escomptes obtenus et agios facturés		*6*	
Autres produits financiers			
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511		
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		*16*
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises (-)	6561		
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes			
Pertes de changes réalisées		*440*	*131*
Ecarts de conversion devises		*2*	
Frais bancaires		*45*	*36*
Autres charges financières		*3*	

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), **s'ils sont importants.**		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), **si elles sont importantes.**		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	*53*
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	*53*
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes **,ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
Dépenses non admises	*75*

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L' EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	*4.568*	*4.348*
2. par l'entreprise	9146	*5.678*	*5.681*
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	*684*	*722*
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l' entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice — pour sûreté de dettes et engagements	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918	*927*	
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan	Codes	Exercice
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
Engagement d'achat véhicules		*102*
Engagements importants de cession d'immobilisations		
Marché à terme :		
. Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir)	9215	
. Devises vendues (à livrer)	9216	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

(éventuellement suite page)

Litiges importants et autres engagements importants

Montants des redevances à payer dans le cadre des contrats de location fiancement de véhicules : 484

(éventuellement suite page 25)

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	1 619	1 619		
Participations	926	305	305		
Créances : subordonnées	927				
autres	928	1 314	1 314		
2. CREANCES	929	4 593	1 934		
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931	4 593	1 934		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	190	4 366		
A plus d'un an	936				
A un an au plus	937	190	4 366		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- **GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES** constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	245	211
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	196	434
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise

. établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion : ~~OUI~~/ NON [1]

. n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés: OUI /~~NON~~ [1]

b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : ~~OUI~~/NON [1]
Si oui :
. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

. Nom, adresse complète du siége et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation [2]:

. Si l'(les)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus [2]:

---

1 Biffer ce qui ne convient pas.

2 Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 140.04 226.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	88,2		88,2 (ETP)	93,2 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	148.806		148.806 (T)	157.117 (T)
Frais de personnel	102	4.331		4.331 (T)	4.454 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	(T)	(T)

2. A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	87		87,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	79		79,0
Contrat à durée déterminée	111	8		8,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	55		55,0
Femmes	121	32		32,0
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	73		73,0
Ouvriers	132	13		13,0
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	4,1	
Nombre effectif d'heures prestées	151	7.949	
Frais pour l'entreprise	152	323	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	14		14,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	11		11,0
Contrat à durée déterminée	211	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220	8		8,0
secondaire	221	1		1,0
supérieur non universitaire	222	2		2,0
universitaire	223			
Femmes : primaire	230	1		1,0
secondaire	231	1		1,0
supérieur non universitaire	232	1		1,0
universitaire	233			

B. SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	21		21,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	20		20,0
Contrat à durée déterminée	311	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320	5		5,0
secondaire	321	6		6,0
supérieur non universitaire	322	1		1,0
universitaire	323			
Femmes : primaire	330	4		4,0
secondaire	331	3		3,0
supérieur non universitaire	332	1		1,0
universitaire	333	1		1,0
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342	10		10,0
Autre motif	343	11		11,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants.	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier*				
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414			
1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.3. Interruption complète de carrière professionnelle	412			
1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
1.5. Maribel social	415			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	101	101,0	128
1.7. Programmes de transition professionnelle	417			
1.8. Emplois services	418			
1.9. Convention emploi - formation	503			
1.10. Contrat d'apprentissage	504			
1.11. Convention de premier emploi	419	8	8,0	
2. Autres mesures				
2.1. Stage des jeunes	502			
2.2 Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.3. Prépension conventionnelle	506	1	1,0	
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550	102	102,0
- total pour l'exercice précédent	560	120	120,0

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
3. Coût pour l'entreprise	5803		5813	

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5804		5814	
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805		5815	
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

Les REGLES D'EVALUATION sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code sociétés. Nous reprenons ci-après les éléments principaux:

Les IMMOBILISATIONS INCORPORELLES sont amorties selon la méthode linéaire pendant toute leur durée d'utilité économique. La durée de cet amortissement ne peut être inférieure à 2 ans ni supérieur à 5 ans.

Les IMMOBILISATIONS CORPORELLES sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Les immobilisations corporelles détenu en emphythéose, location financement ou droits similaires sont inscrites pour leur valeur de reconstitution en capital. Les taux d'amortissement des immobilisations sont fonction de la durée de vie économique probable.
Les principaux taux sont les suivants:
. Immeubles 5%
. Aménagements des locaux 10% 20%
. Matériel 10% 20% 25%
. Mobilier de bureau 10%
. Matériel informatique 25% 33%
. Matériel roulant 25%
Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels.
Elles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsqu'elles présentent une plus-value certaine et durable. Les amortissements sur les plus-values de réévaluation sont calculés en fonction de la durée prévue au plan d'amortissement des biens concernés.

Les IMMOBILISATIONS FINANCIERES sont inscrites à leur valeur d'acquisition. Elles peuvent faire l'objet de réévaluations. Elles subissent des réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables.

La méthode pour la valorisation des STOCKS est celle du prix moyen pondéré.

Les CREANCES à plus d'un an et les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions valeurs sont effectuées si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si la valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable.

Les PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles fon l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquels elles ont été constituées.

Les DETTES sont inscrites à leur valeur nominale

Les charges et les produits en DEVISES sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercic

La charge des sous-traitants est reprise dans la rubrique 60 alors que pour les exercices précédents, ces frais étaient enregistrés dans la rubrique 61.

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : .....

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend ..... *EUR* de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit : .....

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement			-	-
			-	-
			-	-
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	- 20,00	-
			-	-
			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *	L	NR	- 5,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	- 10,00	-
	L	NR	- 25,00	-
	L	NR	- 33,33	-
	L	NR	- 20,00	-
			-	-
			-	-
5. Matériel roulant *	L	NR	- 25,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier *	L	NR	- 10,00	-
	L	NR	- 15,00	-
	L	NR	- 33,33	-
			-	-
			-	-
			-	-
7. Autres immobilisations corporelles	L	NR	- 20,00	-
			-	-
			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : ..... *EUR.*
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... *EUR.*

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Deloitte.

40577 1388

Reviseurs d'Entreprises
Berkenlaan 8b
B/1831 Diegem
Belgium

Tel: +32 (2) 8002000
Fax: +32 (2) 8002001
http://www.deloitte.be

INTERTRANS, SA

Rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2003

A member firm of
Deloitte Touche Tohmatsu

Deloitte & Partners Reviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Siège social: Avenue Louise 240, B-1050 Bruxelles
RPM 0428.315.871 - TVA BE 428.315.871 - Arr. Jud. Bruxelles

Deloitte.

405771388

Reviseurs d'Entreprises
Berkenlaan 8b
B/1831 Diegem
Belgium

Tel: +32 (2) 8002000
Fax: +32 (2) 8002001
http://www.deloitte.be

INTERTRANS, SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE
SUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2003
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Aux Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003, dont le total du bilan s'élève à 17.201 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par une benéfice de l'exercice de 14 (000) EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Déclaration d'abstention sur les comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Votre société détient des créances à plus d'un an de 1.314 (000) EUR sur la société liée de droit hollandais Balspeed Holding Nederland, BV. Au 31 décembre 2003, cette société présente un endettement très important par rapport à ses capitaux propres. Les fonds prêtés par votre société ont principalement été utilisés par Balspeed Holding Nederland, BV pour financer les activités de la société liée de droit français Balspeed France, SA et de ses filiales. Balspeed France, SA et ses filiales ont encouru des pertes très importantes au cours des exercices 2002 et 2003 principalement suite à la faillite de la société liée de droit français Grimaud Logistique, SA. La capacité de Balspeed Holding Nederland, BV de rembourser ses dettes à l'égard de votre société dépend, entre autres, des perspectives de rentabilité future de Balspeed France, SA et de ses filiales sur lesquelles nous ne pouvons nous prononcer. Le commissaire de Balspeed France, SA a émis en date du 24 juin 2004 une opinion avec réserve sur les comptes consolidés de cette société au 31 décembre 2003. La réserve précise que la continuité d'exploitation de Balspeed France, SA et de ses filiales dépend de la mise en place effective et de la réussite d'un plan de réorientation stratégique et de réorganisation des activités françaises du Groupe Ziegler. L'opinion du commissaire sur les comptes annuels de Balspeed Holding Nederland, BV arrêtés au 31 décembre 2003 n'est pas encore disponible à ce jour. Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur les créances accordées à Balspeed Holding Nederland, BV au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, votre société a également accordé des avances à la société liée de droit belge Ziegler, SA qui représentent au 31 décembre 2003 un montant total de 3.630 (000) EUR repris sous la rubrique « VII.A. Créances commerciales à un an au plus ». La société Ziegler, SA accuse des pertes importantes qui détériorent gravement sa situation financière et rendent incertain ou compromis le remboursement en tout ou en partie des avances accordées. Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur ces créances.

Enfin, certains engagements prévus dans le protocole bancaire signé en date du 25 juillet 2003 entre votre société et ses principaux banquiers ne sont pas respectés à ce jour. La continuité des activités de votre société dépend de la décision des banques de maintenir leur soutien financier nonobstant le non-respect de certains engagements ou de la capacité de votre société d'accéder à d'autres sources de financement. La décision des banques quant au maintien du soutien financier n'est pas encore connue à la date de ce rapport. Par conséquent, il existe une incertitude fondamentale sur la pertinence des comptes annuels et sur la continuité de l'exploitation de la société. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Compte tenu des incertitudes majeures décrites aux paragraphes précédents, nous ne sommes pas en mesure d'émettre une opinion sur le fait que les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et les informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de la déclaration d'abstention émise ci-dessus:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et compte tenu des incertitudes décrites dans la première partie du présent rapport, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion sur le fait que la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

405771388

- A l'exception du non respect au 31 décembre 2002 des dispositions prévues à l'article 111 du Code des Sociétés relatif à l'établissement des comptes consolidés en cas de consortium et du non respect du délai prévu à l'article 92 du Code des Sociétés pour la présentation des comptes annuels à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires, nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Le 30 juillet 2004

Le Commissaire

DELOITTE & PARTNERS Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Laurent Boxus

INTERTRANS

Société Anonyme
Rue Dieudonné Lefèvre 160, 1020 Bruxelles
Registre de commerce de Bruxelles n° 232.707
T.V.A. 405.771.388

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À L'EXERCICE 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exercice de nos activités au cours de la période du 01/01/2003 au 31/12/2003.

Le montant total de nos ventes et prestations atteint **48.298.486,50 EUR** au terme de cet exercice 2003, contre 51.385.208,42 EUR en 2002.
Nos frais généraux s'élèvent, pour leur part, à **48.349.923,49 EUR**, de sorte que notre société dégage une perte d'exploitation de **- 51.436,99 EUR**.

Après imputation des résultats financiers et exceptionnels, et compte tenu d'une provision fiscale de **50.575,82 EUR**, notre société dégage un bénéfice de **13.697,13 EUR**, que nous vous proposons d'affecter à la réserve légale, qui s'établira ainsi à **54.715,84 EUR** après dotation.

Le total de nos fonds propres atteindra dès lors **968.925,79 EUR**.

Notre cash-flow s'élève à **74.168,04 EUR**.

A notre connaissance, aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de cet exercice.

Comme la Loi nous y oblige, nous vous signalons que nous n'avons aucune activité en matière de recherche ou de développement.

Notre société exploite diverses succursales.

En application des dispositions relatives à l'Art. 96 § 6 du Code des Sociétés, le Conseil estime que la continuité des activités de la société n'est pas menacée et ce nonobstant les difficultés rencontrées à satisfaire certaines conditions du Protocole Bancaire belge. La situation de trésorerie, particulièrement tendue en 2003 et début 2004, devrait sensiblement s'améliorer à partir du second semestre 2004 grâce, notamment, aux efforts de restructuration entrepris dès l'année passée.

Compte tenu des réserves constituées et des fonds propres rassemblés dans le passé, l'entreprise ne connaît pas de problèmes structurels et les règles d'évaluation demeurent justifiées selon le principe de continuité de l'exploitation.

Pour 2004, nous prévoyons le maintien de nos activités et espérons continuer à dégager des résultats bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration vous propose dès lors d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et d'accorder à vos Administrateurs la décharge prévue par la Loi.

Fait à Bruxelles, le 29 juillet 2004.

Pour le Conseil d'Administration